

1895

1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze

Revue de l'association française de recherche sur
l'histoire du cinéma

41 | 2003
Archives

Le Conservatoire régional de l'image et la décentralisation culturelle en Lorraine

Régis Latouche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/1895/573>

DOI : 10.4000/1895.573

ISBN : 978-2-8218-1020-4

ISSN : 1960-6176

Éditeur

Association française de recherche sur l'histoire du cinéma (AFRHC)

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2003

Pagination : 101-109

ISBN : 2-913758-41-X

ISSN : 0769-0959

Référence électronique

Régis Latouche, « Le Conservatoire régional de l'image et la décentralisation culturelle en Lorraine », *1895. Mille huit cent quatre-vingt-quinze* [En ligne], 41 | 2003, mis en ligne le 28 novembre 2007, consulté le 23 septembre 2019. URL : <http://journals.openedition.org/1895/573> ; DOI : 10.4000/1895.573

Ce document a été généré automatiquement le 23 septembre 2019.

© AFRHC

Le Conservatoire régional de l'image et la décentralisation culturelle en Lorraine

Régis Latouche

Les marches au pas de charge

- 1 À en croire Kundera¹, les ressorts des machines à écrire pragoises des années soixante étaient distendus sur huit lettres trop tapées : « marxisme ». Dans la Lorraine de 2003, ce sont les claviers entiers qu'il faudra bientôt changer tant les mots « décentralisation culturelle » occupent les écrans... et les esprits. Choisie comme Région pilote avec Midi-Pyrénées, la Lorraine accumule ateliers, réflexions, tables rondes, venues de ministres et enquêtes.
- 2 Ces travaux incitent les opérateurs culturels à faire le point sur l'état du paysage culturel lorrain, voire à le définir. Dans le domaine de l'audiovisuel, cette future décentralisation conduit la région à se doter d'un fonds de soutien à la production². L'obligation d'une commission chargée d'en gérer l'enveloppe pousse les professionnels à se réunir pour déléguer des représentants à cette commission. En 2003, les producteurs créent l'APAL (Association des producteurs audiovisuels de Lorraine) et les réalisateurs la SAFIRE-Lorraine (Société des auteurs de films indépendant en région est). Ces deux associations ont choisi comme siège social le Conservatoire régional de l'image, organisme basé à Nancy qui réunit une cinémathèque, un centre de documentation, un centre de visionnage, une photothèque et une vidéothèque. Si la création et la production d'images en Lorraine se retrouvent physiquement au sein de ce conservatoire, c'est que la genèse de ce dernier recoupe l'évolution de l'audiovisuel en région tout en ayant, par son histoire récente, croisé les problématiques véhiculées par la future décentralisation culturelle.

Principales évolutions du regard sur le patrimoine filmique et photographique en Lorraine

- 3 Conservatoire régional de l'image semble signifier qu'il existe une culture commune à la région, or la Lorraine est une des rares régions à être une mosaïque culturelle

marquée par les exceptions mosellane au sud-est et vosgienne au nord-est, par une culture issue de l'immigration au nord... et nous ne remontons pas aux zones historiques d'influences françaises, bourguignonnes ou luxembourgeoises... En 1991 encore, il n'était pas envisageable de traiter d'un patrimoine iconographique régional. Le rapport moral de la Cinémathèque de Lorraine en témoigne :

Il n'en demeure pas moins que la quête de tout document doit être poursuivie pour une sauvegarde de la mémoire régionale, tout en soulignant une fois de plus que ces documents auront une exploitation hypothétique³.

- 4 Voilà dix années à peine, la Lorraine ne pouvait concevoir une exploitation « régionale » de ses fonds. Elle avait en exemple des cinémathèques comme celle de Bretagne où les films « domestiques » possèdent des particularismes culturels forts. La Lorraine se pense alors comme sans patrimoine cinématographique propre, sinon les films de ses réalisateurs issus de la région... tous « montés » à Paris : films « parisiens » de réalisateurs « lorrains ». On peut résumer l'esprit des cinéphiles et cinéastes par la phrase de Michel Guillet⁴ : « Pour moi, le plus beau monument de Nancy, ce n'est pas la Place Stanislas : c'est le train pour Paris. »
- 5 À la fin des années soixante, l'enseignement de l'audiovisuel à l'Université de Nancy fait germer l'idée qu'il est possible de travailler et de penser l'image en Lorraine. À raison de cinq films par semaine, s'instaure un ciné-club d'importance qui, en 1971, aboutit à la création de Connaissance du Cinéma, une association aux objectifs tant de conservation que d'acquisition de films et de documents. La volonté est alors de posséder un fonds de classiques (Welles, Chaplin, Renoir, etc.) pour se rendre indépendant des instances parisiennes. Dix ans plus tard (1981), l'association qui connaîtra jusqu'à 5 000 membres devient Cinémathèque de Lorraine sur le modèle du mètre étalon, la Cinémathèque française. L'objectif est de mettre à la disposition des Lorrains un fonds cohérent de films dits « classiques » et de faire découvrir des cinémas et des auteurs. Imitant sans en avoir les moyens les lieux centralisateurs, les fonds de la Cinémathèque de Lorraine relèvent d'un inventaire « à la Prévert » où tout est mêlé, imbriqué : entre le cabinet de lecture et le cabinet de curiosité, elle possèdera 600 longs métrages, plusieurs milliers de livres et affiches... et la question récurrente de son utilité.
- 6 La vidéo (professionnelle puis grand public) et la prise en compte du droit des images vont faire disparaître cette utopie et permettre à la politique patrimoniale de connaître deux évolutions fondamentales.
- 7 Les vidéothèques personnelles remplacent, dans le domaine du fétichisme comme dans celui de la collecte, les films que la Cinémathèque se donnait pour mission d'acquérir. Une nouvelle cinéphilie apparaît qui n'est plus une aventure, qui n'est plus fondée sur la connaissance mémorielle et littéraire des films mais sur la possibilité de consultation directe de ceux-ci. La Cinémathèque oriente ses acquisitions vers des films plus rares (courts métrages) et se cherche une mission de réflexion en investissant dans des fonds « papier ». Ce travail débouche sur l'édition d'une revue annuelle (*Panoramique*) qui connaît trois numéros (1985 – *L'audiovisuel en Lorraine*, 1986 – *L'audiovisuel et la jeunesse*, 1987 – *Audiovisuel et formation*). L'étude de ces publications fait ressortir un éloignement du domaine cinématographique pour une ouverture très nette sur les bouleversements de l'audiovisuel. À Nancy, un programme « câble » est lancé et l'on se met à rêver de chaînes locales, qui permettraient d'exploiter des fonds... quels fonds ? Ces fonds, c'est à Paris, à l'INA, qu'on compte les dénicher.

De par la présence de FR3 et de la Cinémathèque de Lorraine, Nancy ne peut que s'intéresser au problème de la conservation des images et des sons. L'alimentation du contenu des futurs réseaux câblés et des radios locales en sera conditionnée. Nancy est donc candidate à l'implantation d'une Vidéothèque régionale de l'INA qui devra être en ce sens une structure dépassant le seul archivage pour s'ouvrir à l'extérieur⁵.

- 8 La vidéo, peu onéreuse par rapport aux copies de films, va permettre une décentralisation réelle des images. En 1985, une décentralisation des archives de l'INA en Lorraine est projetée. L'objectif serait d'exploiter au mieux l'INAthèque en mettant une copie des fonds au plus près des intéressés (les régionaux). Cette proposition donne naissance, en 1991, à une Vidéothèque régionale dont les statuts et les locaux seront le pivot du futur Conservatoire régional de l'image. La Vidéothèque régionale avait comme mission de faire le « nid à l'INA » en se préparant à inventorier, cataloguer et à faire vivre culturellement et commercialement les fonds radiophoniques et télévisuels issus des productions lorraines :

Dotée de structure et de manifestations culturelles de renom régional et national, Nancy cherche à les valoriser à travers la création d'une société de production audiovisuelle culturelle qui pourra, en outre, apporter une aide à la commercialisation des œuvres des producteurs locaux et régionaux⁶.

- 9 Dans le même temps, la notion de droit d'auteur se durcit (loi « Lang »). Le coût des images voit s'entrouvrir un marché destiné à la vente de photographies pour l'édition. Des fonds lorrains inexploités (fonds *Jam* et fonds *Scherbeck*) représentant 150 000 clichés environ prennent de la valeur et l'on découvre que si la Lorraine n'a pas d'unité à proprement parler, elle a une identité forgée au fil des heurts, des reconstructions et des immigrations. Les images prises sur cette « terre de brassage »⁷ couvrent le XXe siècle sans grandes traces de régionalisme. On se rend compte que le patrimoine lorrain en matière d'images est une source thématique d'importance sur le siècle. En 1990, le préambule d'un document sur *la Perspective de création d'une photothèque de niveau régional* signale l'importance...

... de ne pas refaire à Nancy ce qui existe déjà à un niveau national. Il faut constituer un fonds d'images correspondant au profil des utilisateurs (agences de publicité, éditeurs, collectivités, universités... et même particuliers)⁸.

- 10 C'est le début de la prise de conscience d'un patrimoine propre et exploitable tant régionalement, nationalement, qu'internationalement. Une étude de faisabilité confiée en 1991 à deux experts⁹ conclut sur la viabilité technique et économique du projet à moyen terme. La même année FR3 Lorraine – Champagne-Ardenne lance une émission patrimoniale (*Je me souviens*¹⁰) mettant en valeur les films domestiques de la Cinémathèque de Lorraine. Cette émission, qui perdurera jusqu'en 1996, commence à jouer sur l'émotion, la nostalgie et le souvenir « d'un âge d'or » avant d'entrer dans des séries de témoignages des cinéastes amateurs puis dans des séries thématiques.
- 11 La prise de conscience d'un patrimoine propre et exploitable conduit les cadres politiques locaux et régionaux à imaginer une structure regroupant vidéo, cinéma et photo. Trois arguments sont avancés pour la création du futur Conservatoire régional de l'image : la Cinémathèque de Lorraine « n'occupe pas assez le terrain sur le plan régional. Elle est perçue essentiellement comme un organisme nancéien »¹¹, une fusion évitera « l'impression de saupoudrage des subventions »¹² et débloquera dans certains cas « des moyens supplémentaires »¹³, ce qui donnera « plus de crédibilité »¹⁴ à l'audiovisuel en Lorraine. De 1994 à nos jours, le Conservatoire régional de l'image a

comme mission « Collecte, Restauration, Archivage, Valorisation » des images fixes et animées en Lorraine. La « valorisation » est perçue autant culturellement (salle de lecture et de visionnage, cycle de projections, festival, création d'expositions, aide à l'édition et à la production) qu'économiquement (coproductions, ventes d'images).

- 12 Assumer un héritage, fusionner pour être lisible, chercher une source d'indépendance financière tout en assumant des tâches de service public, le cas de l'actuel Conservatoire régional de l'image nous offre un champ d'expérience et de réflexion sur la future décentralisation, en nous interrogeant sur le système de gestion, sur le transfert de patrimoine, sur le danger d'un repli culturel, sur la responsabilité de proximité et les passerelles possibles.

La décentralisation du patrimoine audiovisuel, une simplification du système de gestion ?

- 13 Le secteur de la conservation et de la production d'images, qui dépend en grande partie des subsides de l'État (subventions territoriales, CNC, etc.), connaît des coûts fixes importants par la masse salariale et la présence humaine nécessaire (présence en salle de lecture et de visionnage, en archivage, en travail de conservation, etc.). Par la multiplication des « centres régionaux », la décentralisation semble aller contre la logique économique des rendements d'échelle croissants qui voudrait que plus on concentre moins on a besoin de personnel. Économiquement toujours, et à « première vue » encore, miser sur une décentralisation, c'est miser sur une dimension réduite. Or la dimension réduite ne pose aucune contrainte de croissance... Ce n'est pas, je le soupçonne, le point de vue actuel.

- 14 Lorsque le Conservatoire régional de l'image a été créé, il a fusionné trois structures indépendantes afin, nous l'avons lu, de « ne pas saupoudrer les subventions ». En matière de gestion, la décentralisation culturelle ne pourra pas se passer d'organismes fédérateurs ou centralisateurs, que ce soit un organisme pré-existant doté de nouveaux pouvoirs ou un organisme créé pour servir de tronc commun. L'économie d'échelle existera bel et bien. Elle ne se fera pas au niveau des structures nationales, mais au niveau des organismes locaux qui seront conviés à se fédérer ou à se placer sous la coupe d'un organisme de dimension régionale qui gèrera une enveloppe. Pourquoi ne pas imaginer un système proche de celui mis en place par le Centre national de la cinématographie qui gère le soutien financier de l'État et qui, par le système de l'aide automatique, délègue à certains organismes une somme. À l'organisme d'utiliser au mieux cette manne remise en cause chaque année en fonction de la quantité et de la qualité du travail effectué. Cette idée peut promettre une certaine cohérence et une ligne éditoriale dans les actions menées sur un territoire tout en simplifiant la gestion... À condition, comme l'a précisé Charles Tordjman en conclusion d'un rapport sur les enjeux de la décentralisation culturelle « ... que la décentralisation ne ressemble pas à une politique d'arrangement entre amis »¹⁵. À condition également que « l'enveloppe » ne devienne pas une peau de chagrin... et que l'organisme régional qui recevra cette somme ne serve pas de paravent à l'État cherchant « à diminuer ses dépenses ».

- 15 Une structure chargée de centraliser, de gérer et de déléguer les subventions sera, sur le court terme, l'unique moyen d'entamer une décentralisation culturelle cohérente et dégagée de possibles « marquisats ». Le facteur le moins évident à gérer sera la sensation de vassalisation des associations, des individus ou des villes qui, par la délégation ou la fédération, auront l'impression de perdre du pouvoir. Si cette vassalisation est acceptée par rapport à Paris, capitale incontestée, elle sera

inacceptable par rapport à une ville voisine ou à une association proche. En Lorraine, cette région « mosaïque culturelle » qui possède plusieurs capitales (Metz, Nancy, Épinal, Verdun, Toul...), le phénomène sera plus sensible qu'ailleurs. Confier un pôle à un lieu précis, y faire fusionner des éléments, serait se confronter à des refus. À l'exemple de la « révolution douce » qui conduisit à la création du Conservatoire régional de l'image, seule la remise d'une dotation globale à un établissement, soumis à un cahier des charges précis et respectueux de l'ensemble de ses missions, semble pouvoir faire accepter le principe de fusion.

Responsabilité de proximité

- 16 Lieux fédérateurs, ces centres pourraient, selon M. Serge Necker¹⁶, servir de dépôt aux œuvres produites grâce au soutien financier des collectivités. Le paradoxe veut que les films (documentaires ou fictions) soient soutenus financièrement par une municipalité ou un département mais que, le film achevé, aucun retour ne soit exigé. On pourrait envisager un dépôt obligatoire de ces films et une autorisation d'utilisation non commerciale, dans un cadre juridique à définir. La création de ce dépôt obligatoire permettrait de rendre compte au public (au contribuable) des sommes investies et des résultats. Cette mise à disposition n'est envisageable que par la proximité qu'elle valorise et affirme¹⁷.
- 17 La responsabilité de proximité est ce lien particulier entretenu avec un public ou des partenaires ; ce que les journalistes nomment « le mort kilomètre ». Le public s'intéressera d'autant plus à un sujet qu'il sera proche de lui. Le Conservatoire régional de l'image a vécu ce phénomène à plusieurs reprises : sensibiliser un public aux événements lointains devient aisé quand on possède un fonds exceptionnel d'archives sur le sujet et que la présence de ce fonds en Lorraine est justifiée. Le travail du Conservatoire consiste alors à faire valoir cette proximité en communiquant autour de « l'aventure » du fonds¹⁸.
- 18 Ce qui fait l'audiovisuel, et la valorisation du patrimoine, c'est surtout la présence de professionnels en région. Comme beaucoup d'autres régions, les cinéastes formés en Lorraine « montent » à Paris. Entre 1984 et 2001, sur 128 jeunes professionnels de l'audiovisuel formés à Nancy, 57 vivent aujourd'hui à Paris ou en région parisienne, contre 68 qui habitent en Lorraine (parmi ces Lorrains, beaucoup travaillent à Strasbourg ou à Paris)¹⁹. La décentralisation culturelle n'aura pas de sens si elle n'est pas suivie d'un soutien conséquent à la recherche, la création et la diffusion. La démarche de décentralisation revient alors à faire entretenir par la région des images qui serviront à la capitale. Pour attirer et faire travailler en région ces professionnels, il faut des sujets et des moyens de production. Un des travaux pourrait être la définition de préproductions en fonction des fonds du Conservatoire régional de l'image et en commun accord avec un diffuseur. Ces projets seraient proposés par appel d'offre à des producteurs privés.

Transfert du patrimoine et risque de repli culturel

- 19 En 1985, l'idée de décentraliser l'INATHèque relevait de la réflexion où...
 ... une production ou une conservation régionale est intéressante, dans le sens qu'elle a ce rapport actif à une histoire, à un territoire, à une identité forte, mais elle a aussi toute sa valeur dans le sens où la région est porteuse d'initiatives et de propositions d'ambition nationale ou internationale. La région doit être « le plus petit espace international »²⁰.

- 20 Remettre les films traitant de la mémoire ouvrière lorraine, en Lorraine, sous prétexte de la proximité d'un public sensible est une démarche plus commerciale que culturelle ou patrimoniale, c'est rapprocher un produit d'un cœur de cible... Hypothétiquement « cible ». Dans cet esprit régionaliste ou « spécialiste », que faire des collections du Conservatoire régional de l'image « évoquant la mémoire culturelle et historique d'horizons plus lointains (Tibet, Afrique, Asie...) »²¹ ? Ces collections n'ont pas de lien direct avec la Lorraine. Pourtant, si elles sont intégrées aux fonds du Conservatoire, c'est que les ayants droit ont des racines ou des liens en Région. La localisation d'un fonds est une trace d'importance pour sa lecture même. La présence de fonds lorrains à Paris renvoie à une époque où ce qui se passait en Lorraine relevait du national.
- 21 Le transfert du patrimoine risque d'engendrer « un repli culturel »²², loin des principes même d'accès aux documents et d'affirmation d'une identité commune que favorise la centralisation.
- 22 Le retour des images dans les régions de tournage ne peut être accepté que si un travail cohérent de valorisation de celles-ci est mis en place. L'acte d'inventorier, de créer des entrées pour des documents est un acte politique, idéologique. La mise en place d'un inventaire dans le cadre de la décentralisation devra éviter l'écueil de « l'érudition locale » qui enfermera les documents. Trois possibilités s'offrent :
- le transfert de documents par fonds précis, autour des axes de recherche définis par un partenaire public régional d'ouverture nationale : les universités ;
 - la mise en place par des organismes privés ou publics de produits issus de ces inventaires et recherches (documentaires, expositions, éditions)²³ ;
 - une communication d'importance sur ces fonds afin de les mettre à la portée de tous.
- 23 La démarche du Conservatoire régional de l'image est, à ce niveau, exemplaire. Pour exemple, le travail conjoint qu'il a initié autour de son fonds d'archives filmiques en associant des organismes de diffusion hertzien régional (France 3 Lorraine – Champagne-Ardenne), de diffusion nationale sur support vidéocassettes (éditions Montparnasse), de diffusion câble local (Image +, Épinal), un organisme de recherche (Institut européen du cinéma et de l'audiovisuel, université Nancy 2) et des organismes privés ouvrant la voie à d'autres sources de financement (Carmin ZTV, Strasbourg, Ere Production, Nancy). On se rend compte que l'organisme « décentralisé » n'aura de justification et ne pourra exister qu'en tant que « fabriquant » de passerelles avec d'autres organismes, lien entre un savoir faire public et un réseau privé.

De l'inventaire à l'invention

- 24 Un centre d'inventaire comme le Conservatoire régional de l'image peut devenir un centre d'invention. Dans un domaine à la concurrence âpre, les professionnels de l'audiovisuel en région, des producteurs aux réalisateurs en passant par les diffuseurs, n'ont pas la culture de l'alliance. Détenteur de la mémoire audiovisuelle commune, le centre de conservation est un terrain neutre sur lequel l'ensemble d'une profession peut se retrouver et discuter, à l'image du choix du Conservatoire régional de l'image comme siège social des associations de producteurs et de réalisateurs de Lorraine. Si l'on croit en la décentralisation, il faut profiter de l'élan et utiliser ce centre comme un interlocuteur incontournable dans la gestion et la valorisation de l'audiovisuel en région, en incluant trois pôles à la conservation : production, réalisation, diffusion. Il en va, comme signalait le Président de la Région Lorraine en 2000, de l'exigence de solidarité, du devoir de création et de rayonnement d'une région.

NOTES

1. Dans *le Livre du rire et de l'oubli*, (roman, écrit en tchèque ; achevé en 1978 ; première édition en traduction française, Paris, Gallimard, 1979).
2. 2003 : un peu plus de 106 000 euros pour quatre départements. La dotation doit être doublée pour l'exercice 2004 (sources : APAL).
3. M. Collin (Président), *Rapport moral de la Cinémathèque de Lorraine*, mai 1991.
4. Réalisateur, FR3 Lorraine – Champagne-Ardenne.
5. Mairie de Nancy, réponse à l'enquête sur la communication en Lorraine, *Panoramique*, automne 1985, Nancy, Cinémathèque de Lorraine, 1985, p. 26.
6. *Ibid.*
7. Titre du colloque organisé par l'Université Nancy 2 en 2002.
8. J.-P. Puton, *Perspective de création d'une photothèque de niveau régional à Nancy*, 1er octobre 1990.
9. Document « confidentiel » : P. Luzeau et J.-L. Tribillon, *Étude de faisabilité du projet de photothèque à Nancy*, 16 septembre 1991.
10. *Je me souviens* a été une émission hebdomadaire puis mensuelle. Production : France 3 Lorraine – Champagne-Ardenne et la Cinémathèque de Lorraine (1991-1994) puis France 3 Lorraine – Champagne-Ardenne, Conservatoire régional de l'image et Ere Production (1994-1996). Réalisation et animation : Roger Viry-Babel.
11. Compte rendu de l'entrevue du 26 août 1993 entre M. Collin (Président de la Cinémathèque), M. Joyeux (Trésorier de la Cinémathèque) et M. Parra (Vice Président du Conseil régional Lorraine).
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*
14. *Ibid.*
15. Cité dans *L'Est Républicain*, pages région, 14 juin 2003. Charles Tordjman est le directeur du *Théâtre de la Manufacture* à Nancy, il a été le rapporteur pour le Conseil Économique et Social à la question : « La décentralisation va-t-elle rendre les Lorrains plus heureux ? ».
16. Directeur du Conservatoire régional de l'image
17. Le dépôt des produits peut être imposé en format vidéo professionnel aux frais du producteur. Si l'on souhaite un dépôt sur support pellicule : une aide conséquente de la Région ou de l'État doit être envisagée. Le dépôt des films financés par l'État ou la Région au centre d'archivage en cas de faillite de l'entreprise devrait être imposé et contractualisé. La disparition ou l'égarément des œuvres lors de ces coups du sort économiques est dommageable autant pour la mémoire régionale que pour les propres auteurs des films.
18. Cette forme de communication est utilisée plusieurs fois dans l'année. Pour exemple : des centaines de photographies et de films sur le Tibet et les rites de ses monastères (avant l'annexion) sont arrivés en Lorraine, le propriétaire de ces fonds ayant des racines à Nancy. Le travail du CRI a consisté à valoriser l'aventure de ces images, à créer une exposition où les lorrains – par sentiment de proximité – ont découvert les problèmes tibétains. Ce travail de valorisation a connu une communication nationale qui a fait découvrir ces images. Cette action a permis à des

chaînes comme Canal + ou à des réalisateurs qui travaillaient sur le Tibet (ce fut le cas pour M. Jean-Jacques Annaud) de connaître le CRI et d'utiliser ses fonds.

19.Source : annuaire des anciens élèves de l'IECA - Université Nancy 2.

20.Francis Denel, « Les missions de l'INA », dans *Panoramique*, *op. cit.*, p. 43.

21.Texte de la plaquette de présentation du CRI, 2000.

22.Expression extraite de *l'Atelier Culture* (20 novembre 2002, Abbaye des Prémontrés).

23.Ce qui permet d'initier « la responsabilité de proximité » proposée dans le précédent chapitre.

AUTEUR

RÉGIS LATOUCHE

Régis Latouche, fondateur de la société Ere Production (Nancy) spécialisée dans le film documentaire, scénariste et réalisateur de plusieurs films, maître de conférences à l'université Nancy II, directeur de l'Institut Européen du Cinéma et de l'Audiovisuel dans la même université.